
S É N A T

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 13 juin 1962. — *Présidence de MM. Henri Cornat et Etienne Restat, vice-présidents.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 183, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs, signée à Genève le 19 juin 1948.

Elle a adopté les conclusions favorables du rapport présenté par M. Gaston Pams.

Elle a, de même, adopté le rapport de M. Prêtre sur le projet de loi (n° 212, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification du protocole du 21 juin 1961 portant amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale concluant à l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. Errecart a été désigné comme rapporteur des projets de loi suivants :

(N° 216, session 1961-1962) autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République fran-

çaise et de l'Etat espagnol concernant la construction du tunnel transpyrénéen d'Aragnouet à Bielsa et du protocole annexe de ladite Convention ;

(N° 217, session 1961-1962) autorisant l'approbation de la Convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction du nouveau pont international Hendaye—Irun.

La commission a demandé à être saisie pour avis de la proposition de loi (n° 154, session 1961-1962) de M. Raymond de Wazières tendant à modifier et à compléter les dispositions des articles 3, 7 et 21 du Code rural relatives au remembrement des propriétés rurales.

M. Lalloy a été nommé rapporteur de ce texte.

La commission a commencé ensuite l'examen du projet de loi (n° 1573, A. N.) portant approbation du IV^e plan de développement économique et social.

M. Longchambon, rapporteur, a tout d'abord indiqué qu'il n'était pas dans son intention de procéder à une étude de l'ensemble des rapports particuliers élaborés soit par les commissions saisies pour avis, soit par les groupes de travail spécialisés de la Commission des Affaires économiques et du Plan, et qu'il limiterait son rapport à un très large exposé introductif.

Il a estimé, en effet, qu'en raison du délai assez court dont disposerait le Sénat après le vote du IV^e plan par l'Assemblée Nationale, il ne lui serait pas possible de se livrer à un tel travail avant l'ouverture de la discussion. Il a précisé, enfin, qu'il se réservait de présenter des observations générales à l'issue du débat, compte tenu du déroulement de celui-ci.

Le rapporteur a proposé à la commission que le débat en séance publique soit organisé comme suit :

1° Interventions de M. le Premier Ministre, du Ministre des Finances et des Affaires économiques et, éventuellement, de M. Massé, Commissaire général au Plan ;

2° Présentation des rapports généraux par MM. Longchambon pour la Commission des Affaires économiques et du Plan, Armengaud pour la Commission des Finances, et Menu pour la Commission des Affaires sociales ;

3° Discussion générale au cours de laquelle le nombre d'orateurs par groupe politique sera limité ;

4° Présentation des rapports particuliers suivis, pour chacun d'eux, d'une discussion spéciale à l'occasion de laquelle chaque ministre concerné pourrait prendre la parole.

La commission a approuvé les propositions de M. Longchambon concernant l'organisation générale du débat.

Abordant le fond du problème, le rapporteur a indiqué que le IV^e plan était un grand acte politique en raison de son caractère non seulement économique, mais culturel et social.

Il a ensuite souligné que cet immense effort devrait respecter, dans toute la mesure du possible, la liberté de chacun et tirer sa force contraignante du consentement d'un nombre de plus en plus important de citoyens éduqués, concernés et responsables. Dans cette optique, il a estimé que le Parlement devait être associé à tous les stades de préparation et d'exécution du plan, les discussions budgétaires devant être l'occasion de confrontations annuelles entre les buts et les moyens.

Le rapporteur a insisté, d'autre part, sur la nécessité de construire le plan à partir de plans d'aménagement régionaux ou locaux, eux-mêmes élaborés en collaboration avec les collectivités locales, les chambres de commerce et les comités d'expansion économique, formule qui suppose une certaine adaptation de ces plans régionaux au cadre général.

Examinant ensuite successivement les grandes orientations du plan, M. Longchambon a souligné l'importance particulière du secteur éducatif, la nécessité d'une organisation cohérente de la profession agricole et le rôle croissant des équipements collectifs.

Après une discussion au cours de laquelle sont notamment intervenus MM. Bajeux, Beaujannot, Bène, Brun, Coutrot, Jager et Restat, la commission a approuvé l'orientation générale de l'exposé de M. Longchambon et l'ensemble de ses conclusions.

A la reprise de la séance, dans l'après-midi, M. Lalloy a développé les grandes lignes de son projet de rapport sur les problèmes relatifs à l'eau.

Après avoir souligné l'importance de la place que tient « l'eau » dans la vie de la nation sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan de l'hygiène publique, M. Lalloy s'est tout d'abord félicité de ce que, pour la première fois, un chapitre spécial du plan soit consacré aux problèmes de l'eau, témoignant ainsi de la volonté du Gouvernement d'élaborer une politique de l'eau.

Analysant les propositions du IV^e plan, le rapporteur a passé en revue les différents organismes chargés des études dans ce domaine, examiné le problème des ressources et des besoins en eau, les lignes directrices d'une politique de l'eau ainsi que les programmes par secteurs d'équipement : équipements urbains, équipements ruraux, voies navigables, énergie, industrie.

En conclusion, M. Lalloy a insisté sur la nécessité de prévoir un effort accru pour les moyens de collecte et de traitement des eaux usées dans les centres urbains ainsi que pour les programmes d'hydraulique agricole, d'alimentation en eau des campagnes et d'assainissement des villages.

La commission a approuvé les conclusions de son rapporteur.

Enfin, MM. Joseph Beaujannot et Henri Lafleur ont donné connaissance à leurs collègues de leurs projets de rapports spéciaux consacrés, d'une part, aux Postes et aux Télécommunications et, d'autre part, aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Après les interventions de MM. Toribio, Raymond Brun et Claireaux, la commission a adopté l'ensemble des conclusions présentées par les deux rapporteurs.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 13 juin 1962. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Le Bellegou sur le projet de loi (n° 189, session 1961-1962) relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense. Elle a adopté les conclusions de son rapporteur tendant au vote du texte présenté par le Gouvernement, sous réserve de l'adoption de deux amendements portant tous deux sur l'article 5 du projet.

Puis la commission a adopté le rapport que lui a présenté M. Brajeux sur le projet de loi (n° 190, session 1961-1962) modifiant et complétant l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 sur l'organisation générale de la défense, concluant également au vote du texte présenté par le Gouvernement, sous réserve de l'adoption d'un amendement à l'article 1^{er} du projet.

Jeudi 14 juin 1962. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a tout d'abord entendu un exposé par le président Rotinat, MM. Métayer et Ménard sur la mission que plusieurs de ses membres ont effectuée récemment auprès des forces françaises en Allemagne.

Puis elle a procédé à l'audition de M. Messmer, Ministre des Armées.

Le ministre a répondu à des questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Rotinat, Métayer, Ménard, de Chevigny, Lecanuët, Motais de Narbonne, Leygue, Moutet, d'Argenlieu,

Le Sassièr-Boisauné, Brajeux et Piales. Le ministre a donné des précisions sur le niveau intellectuel du contingent dont l'insuffisance est particulièrement sensible dans certaines unités à vocation technique poussée.

En ce qui concerne les harkis et moghaznis, au nombre de 6.500, en comptant leurs familles, actuellement regroupés en Algérie et en instance de rapatriement vers la France, au camp du Larzac, M. Messmer a indiqué que leur reclassement, pris en charge par l'armée, s'opérait dans des conditions satisfaisantes, grâce notamment à un accord passé avec le Ministère de l'Agriculture.

Le ministre n'a pas manqué de souligner ensuite le problème grave posé par le déficit de l'effectif des sous-officiers de carrière; il s'agit là beaucoup moins d'un problème de solde que d'un problème de recrutement, compliqué par l'attirance exercée sur les sous-officiers de carrière, particulièrement dans l'armée de l'air, par des professions civiles, où leur compétence est spécialement appréciée.

En ce qui concerne les obligations incombant à la France dans l'O. T. A. N., le ministre a rappelé que les forces françaises d'Allemagne, soit deux divisions à trois brigades chacune, et le 1^{er} corps aérien tactique sont dès maintenant à l'entière disposition du commandement de l'O. T. A. N.; d'autre part, que les trois divisions en cours de réorganisation dans la métropole sont sous le commandement national en temps de paix, mais que, dès maintenant, le commandement O. T. A. N. a la possibilité de préparer pour elles des plans de guerre.

Enfin, en ce qui concerne la fabrication d'un plus grand nombre de *Mirage III* évoquée par M. Ménard, le ministre a rappelé que l'armée de l'air se trouve placée autant devant un choix financier, étant donné le coût de ces appareils, que devant un choix technique, étant donné l'importance croissante que prennent les engins.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 13 juin 1962. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a désigné :

— M. Adolphe Dutoit comme rapporteur de la proposition de loi (n° 200, session 1961-1962) de M. Dassaud relative à l'extension de l'allocation de transport à l'ensemble des salariés du secteur privé de province ;

— M. Lucien Grand comme rapporteur du projet de loi (n° 202, session 1961-1962), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, relatif à la médecine préventive du travail agricole.

M. Grand a aussitôt présenté une analyse des modifications apportées à ce dernier texte par l'Assemblée Nationale concernant notamment :

— les possibilités d'application des règles de médecine préventive à l'ensemble des exploitants agricoles et de leurs aides familiaux ;

— la création au sein de la mutualité agricole d'une section autonome chargée de gérer le nouveau régime ;

— le recours aux médecins praticiens pour assurer, sous le contrôle de médecins inspecteurs spécialisés, les services de médecine préventive ;

— les nouvelles modalités de financement.

Après un large débat auquel prirent part, outre le président, MM. Brousse, Audy, Martin, Brayard, Méric, Lagrange et Levacher, la commission a décidé de renvoyer la suite de l'examen du projet de loi à une prochaine réunion afin de permettre à son rapporteur de prendre contact avec le Ministre de l'Agriculture et les dirigeants des organisations professionnelles intéressées.

Puis la commission a entendu un exposé de M. Chazalon sur les dispositions intéressant la main-d'œuvre dans le projet du IV^e plan de développement économique et social.

Le rapporteur pour avis a constaté que si la situation de l'emploi est et doit demeurer dans les prochaines années satisfaisante sur le plan national, elle présente pour un certain nombre de régions déshéritées des symptômes inquiétants. Les données qui en cette matière domineront dans les années à venir sont les suivantes :

— désir de prolongation de leur carrière pour beaucoup de travailleurs âgés en raison de l'insuffisance des retraites ;

— réduction de la durée du service militaire ;

— accroissement de l'exode rural ;

— afflux de travailleurs du fait de la mise en œuvre du Marché commun ;

— retour des rapatriés.

Il faudra, dans les années à venir, créer plusieurs centaines de milliers d'emplois nouveaux ; les études dans ce sens doivent être orientées vers la régionalisation, condition d'une solution humaine des problèmes de la main-d'œuvre.

Le rapporteur pour avis a manifesté ensuite l'intention d'attirer l'attention du Sénat sur un certain nombre de points qu'il estime particulièrement importants :

— atténuation progressive et suppression des abattements de zones de salaires ;

— décentralisation industrielle ;

— développement et surtout meilleure adaptation de la formation professionnelle des adultes aux exigences actuelles de l'économie ;

— possibilité d'une réduction de la durée hebdomadaire du travail et de la longueur des carrières dans un avenir prochain ;

— aménagement de possibilité du travail à temps partiel, en particulier pour la main-d'œuvre féminine.

En conclusion de son exposé, qui a recueilli l'assentiment de la commission, M. Chazalon a insisté sur la nécessité d'établir un équilibre entre la production nationale et le pouvoir d'achat.

Puis un certain nombre de commissaires ont demandé au rapporteur pour avis de compléter son rapport sur différents points :

— le président, sur l'étendue de la mission qui incombe à la formation professionnelle, qui doit sans cesse se développer et s'adapter aux besoins de l'économie, essentiellement évolutifs.

— Mme Cardot, sur l'orientation professionnelle.

— M. Méric, sur la regrettable tendance des pouvoirs publics à concentrer leurs efforts sur les régions naturellement favorisées et à laisser dépérir les régions déshéritées, par la politique des zones de salaires, des tarifs de l'énergie et des transports.

— M. Lagrange, également sur les zones de salaires, sur le pouvoir d'achat des familles, sur l'emploi des personnes âgées et des handicapés physiques.

Après une suspension de séance, le président a présenté un exposé sur les aspects sociaux du IV^e plan.

Après avoir regretté que le plan ne présente pas un programme précis de développement social et se limite à de simples déclarations d'intention sans conclusion pratique, il a déploré que des incertitudes graves subsistent dans le domaine de l'immigration et des débouchés d'emploi de la main-d'œuvre.

L'orateur a insisté sur la nécessité de prévoir des mesures efficaces concernant la productivité, la décentralisation et la formation professionnelle de la main-d'œuvre. Abordant le problème de la durée du travail, le président a regretté que les perspectives actuelles du plan repoussent à 1966 toute éven-

tualité d'une réduction des horaires. Insistant sur le caractère humain d'une telle mesure, il a estimé que des études devaient sans tarder être entreprises pour la rendre effective dans les branches où elle est actuellement possible. Il a admis la nécessité d'une politique concertée des salaires mais assortie d'une juste répartition des fruits de l'expansion déterminée par des instances associant l'ensemble des catégories sociales.

Traitant du chapitre des prestations sociales, M. Menu a insisté sur la nécessité d'instituer une véritable politique nationale du revenu ; il a évoqué le problème de la politique des allocations familiales et celui de la vieillesse, déplorant que les objectifs en ces deux domaines soient, aux termes même du plan, appelés à être fixés année par année.

Ceci a pour regrettable effet de montrer que la politique sociale du Gouvernement n'est pas résolument fixée puisqu'elle peut être remise en cause à tout moment en fonction de la conjoncture économique et de l'évolution du Marché commun.

M. Roger Menu a ensuite abordé la rubrique des équipements sanitaires et sociaux : logement, équipements collectifs. Il est certain qu'en ce domaine un gros effort est fait ; mais il est non moins évident que cet effort n'est nullement à la mesure des besoins qu'ils devraient satisfaire.

En conclusion de son exposé, le rapporteur a insisté sur le fait que le IV^e plan est beaucoup plus « économique » que « social » ; il est bon qu'il ait la première de ces qualités, mauvais que la seconde soit, et de loin, très négligée par rapport à elle.

M. Méric a demandé au rapporteur pour avis d'insister très fermement dans son rapport sur le nombre d'entreprises, plus grand que le Gouvernement ne le croit ou feint de le croire, où les salaires sont inférieurs au S. M. I. G., où le climat social est si mauvais que les délégués des comités d'entreprises n'ont même pas accès auprès des dirigeants ! Il s'agit d'ailleurs souvent d'entreprises nationales !

M. Darou a regretté que le Parlement, après avoir souligné les insuffisances du IV^e plan et présenté des suggestions intéressantes, soit dans l'impossibilité d'en modifier les conclusions et les orientations.

A l'issue de cette discussion, la commission a approuvé les conclusions dégagées par le président.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 13 juin 1962. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a désigné M. Georges Boulanger comme rapporteur du projet de loi (n° 213, session 1961-1962) portant modification des articles 12, 14 et 87 du Code électoral relatifs à l'inscription sur la liste électorale et au vote par procuration.

Aucun candidat ne s'étant manifesté, il n'a pas été nommé de rapporteur pour la proposition de loi (n° 205, session 1961-1962) tendant à modifier la loi n° 62-421 du 13 avril 1962 concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur les bases des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962.

Sur rapport de M. Fosset, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 211, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la Caisse de retraite des membres de l'ancienne Assemblée de l'Union française.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET
DE LOI RELATIF A LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES
A USAGE D'HABITATION ET AUX SOCIÉTÉS IMMOBI-
LIERES D'ACQUISITION OU DE CONSTRUCTION

Judi 14 juin 1962. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a examiné les amendements au rapport (n° 207, session 1961-1962) de M. Delalande.

Elle a adopté les amendements n°s 112 de M. Hugues, 114, 115, 116 et 118 du Gouvernement et une proposition d'amendement de M. Vallin tendant, à l'article 37 bis nouveau, à prévoir l'intervention de l'assemblée générale avant toute revision judiciaire des statuts.

Par contre, elle a rejeté les amendements n°s 113 de M. Hugues, 117 du Gouvernement, 119 à 131 de M. Voyant, ainsi qu'une série de propositions d'amendements formulées par M. Vallin.